



Avis de la Municipalité

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 23 juin 2021, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Michel Racine, a décidé :

- d'accepter la proposition du bureau fixant les indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026 ;
- d'accepter le préavis municipal n°09/21 fixant les indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026 ;
- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2020 ainsi que les comptes des Ententes intercommunales, chalet « Les Alouettes » à Morgins, Concentration des eaux usées Mèbre-Sorge et SDIS Chamberonne, et donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

Le Secrétaire

N. Ray

Saint-Sulpice, le 24 juin 2021